L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 11 JUILLET 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Un jeune homme désirerait avoir un emploi soit dans une maison de commerce ou une maison privée, parlant le français, l'allemand et l'anglais. S'adresser à J. L. chez Chas Honlne, coin St. Louis et Dauphine. 4 juil—7f.

Demande—Un jeune homme de 17 ans, intelligent et de bonne conduite, et qui connait la ville demande une place de collecteur ou tout autre emploi. Il sait très bien l'anglais et l'espagnol. Il fournira les meilleures références. S'adresser rue Jackson No. 181, à M. F. de M. 3 juillet—15f

A VENDRE.

A vendre ou à louer—Deux ilets de terre élevée sur Broadway, près du "Grand Exposition Park." Prix $1200 chaque. Loyer $10 par mois. Entourés, et sur les terrains une maison à quatre chambres. Bon pour le jardinage. S'adresser à O. FAIREX, 402 rue St-Ange. 11juil—1f

Tombes à vendre—Nouveau cimetière St-Louis à $225, $250 et plus. MM. KURSHEEDT & BIENVENU, 114 rue du Camp. 30mai—2m

A LOUER.

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture, 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin. 23 mai—

Hôtels Restaurants &c.

FRAPART HOUSE,
MANDEVILLE.
SOURCE FERRUGINEUSE.
Hôtel et Restaurant de premier ordre.

L'établissement s'élève sur les bords du lac dans un endroit très pittoresque. Localité salubre. Bains et agréments de toute sorte, chambres vastes et bien aérées; cottages pour familles. Table de premier ordre et vins de choix. 8 juil—

HOTEL LABAT,
Abita Springs, paroisse St. Tammany, Louisiane.

Les prix de l'Hôtel de M. Jean Marie Labat, aux Sources d'Abita, paroisse St. Tammany ont été réduits comme suit: Par jour $1.50; par semaine, $8; par mois, $30. 3juil—1m

HOTEL WASHINGTON
Se rouvert pour la saison, avec son style de première classe, sa cuisine sans égale, les meilleures accommodations, un bon chemin coquille que j'ai amélioré pour le mieux à partir du Fort Espagnol, de confortables remises pour les véhicules. Le meilleur endroit pour les bains, car il n'est pas affecté par le drainage de la ville. Des trains partent, du pied de la rue du Canal toutes les demi-heures à partir de 3 heures P. M. VOYEZ LE TABLEAU DES DÉPARTS. 5juin—3mois

WEST END HOTEL,
Tenu par ALBERTI FRÈRES.
Restaurant de premier ordre, table, cave et service irréprochables. Nous sollicite la continuation du patronage de ses amis et du public en général; il s'efforcera de gagner à l'établissement du West End la vogue dont jouissait à juste titre celui du Fort Espagnol qu'il a dirigé pendant longues années. 3 juin—3m.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 23avril—3m

Assurances et Banques.

Compagnie d'Assurance Germania—No 51 rue du Camp—Nouvelle Orléans 8 juillet 1886—A une assemblée du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende semi annuel de CINQ POUR CENT a été déclaré payable sur demande.
EMIL WEBER, Secrétaire. 9 juillet—1 sem

Bureau de la compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle Orléans, 31 rue Camp.—Nouvelle Orléans 30 juin 1886—A une réunion du bureau des directeurs, tenue ce jour, l'intérêt dividende semi annuel de QUATRE POUR CENT (4 pour cent) a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire. 1er juil—14f

Mutual National Bank.—Nouvelle Orléans 25 juin 1886—A une assemblée régulière du Conseil de Direction, tenue ce jour, le dividende semi annuel de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir du PREMIER JUILLET.
JOSEPH MITCHEL, Caissier. 27juin—2semaines

Bureau du Commercial Homestead Association, No 9 Commercial Place (Compagnie d'Assurance Civ...) Nouvelle Orléans 23 juin 1886—Avis est donné qu'on reçoit maintenant les applications pour des actions dans les séries B. Ceux qui désirent profiter de cette occasion peuvent le faire en s'adressant au bureau.
W. E. DODSWORTH, Secrétaire. 26 juin—1m t l sem

Avis aux Actionnaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union.—Une réunion des actionnaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union est fixée au SAMEDI 24 juillet 1886, à midi, au bureau de MM. Farrar & Kruttschnitt, avocats, rue Carondelet, 35, en cette ville, dans le but de prendre en considération une proposition relative à la continuation de la liquidation des affaires de la Compagnie.
JOSEPH BAYLE. Seul Commissaire liquidateur survivant.
Nouvelle-Orléans, 22 juin 1886. 24 juin—1m

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle Orléans 15 juin 1886—Un dividende de TROIS DOLLARS PAR ACTION a été déclaré sur les profits des six premiers mois de l'année, et sera payé le JEUDI, 15 juillet. Tous les transferts du fonds capital faits du 6 au 15 juillet doivent être "ex-dividende".
V. VALLOIS, Secrétaire. 16 juin—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Hibernia National Bank of New Orleans,
A la clôture des affaires du 30 Juin 1886.

ACTIF.		
Prêts et escomptes	$1,027,554 23	
Bons des Etats-Unis	545,000 00	
Autres actions et bons	17,810 76	
Maison de banque	40,000 00	
Dû par les banques et la Trésorerie des Etats Unis	264,839 04	
Fonds	523,172 07	
		$2,418,376 10

PASSIF.		
Capital	$400,000 00	
Surplus et profits	200,696 93	600,696 93
Dividende déclaré ce jour		16,000 00
Circulation		45,000 00
Dû aux déposants de la ville	$1,178,997 61	
Dû à des banques étrangères	577,681 56	
		1,756,679 17
		$2,418,376 10

CHAS PALFREY, Caissier.
GEORGE R. PRESTON, Président.
JNO. G. DEVEREUX, Vice-Président.
4 juil—1sem

LA MAISON
Anciennement établie de
Louis Grunewald,
127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.

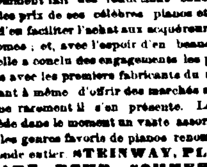

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOMMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHOENINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout ce qui est du genre. Soyez certain de visiter nos magasins avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.
Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct 85—1an

L.S.L.
Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE G.,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 13 JUILLET 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75,000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

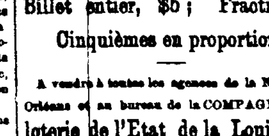

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adressez vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 150 rue du Canal.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

Dentiste du Couvent des Ursulines. 25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre du ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104, RUE DU CANAL.
Trente-deuxième Etat Annuel.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie	$214,703 96	
Sur les risques maritimes	10,987 55	
Sur les risques de rivières	10,340 68	
Primes totales	$236,032 19	
Moins primes non échues	65,650 00	
Primes nettes acquises au 31 mai 1886		$170,382 19

PERTES PAYÉES:

Sur les risques d'incendie	$88,584 58	
Sur les risques maritimes	1,567 98	
Sur les risques de rivières	1,489 79	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	16,457 51	
Réassurances et primes remboursées	14,995 43	
		$123,095 29
Profits		$47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$252,798 43
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres	52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements	129,032 88
Billets à recevoir	56,259 41
Primes en collection	24,306 56
Actions d'Assurances	800 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Comptant	39,733 33
	$559,536 36

L'exposé ci dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.
JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS:
D. A. Chaffraix, Aristide Hopkins,
Joe A. Shakspeare, Jno B. Lallande,
M. W. Smith, Paul Fourchy,
W. H. Bofinger, D. Fatjo,
Paul Capdevielle, Alden McLellan,
U. Bassetti.
17 juin—1 mois

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER
(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille, elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle croissance commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Écossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Kirkpatrick & Co. vs Clay Oldham, Allen West & Bush, Allen West & Co., and James H. Allen, garnishees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,214—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 17 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain billet à ordre fait dans les mots et chiffres suivants.

Dallas, Texas, 1er juin 1883.
$2,500 00. Six mois après date nous ou un de nous promettons de payer à l'ordre de Clay Oldham deux mille cinq cent dollars pour valeur reçue, avec intérêt à raison de (10) pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, payable à
Signé: D. M. OLDHAM et C. H. OLDHAM.
Endossé, CLAY OLDHAM.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette vente à l'encan étant la deuxième et la dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant caution avec de bonnes et solvables sécurités portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer comptant le montant des impressions, les frais du shérif et du greffier, etc, disons environ deux cent cinquante ($250) piastres.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
6 juillet—6 9 13 17

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par la présente que le 27me jour d'avril 1886 un jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et les chiffres suivants, savoir: Harriet Leopold vs. S. Leopold, son mari—No 17,499—Division D—Sur motion de H. Dufilho, Esq., avocat de la plaignante dans cette affaire, et sur la production de preuves à l'appui de sa demande, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut dans cette affaire enregistré le 21 avril 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Harriet Leopold et contre Simon Leopold, son mari, décrétant une séparation de biens, et dissolution de la communauté de gains et acquets existant entre eux; et il est de plus ordonné que la pétitionnaire Harriet Leopold soit autorisée à exercer le commerce de marchand, avec frais.
Jugement rendu le 27 avril 1886.
Jugement signé le 3 mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7ème jour de juin de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt six.
M. A. McDONNEL, Député-Greffier.
13 juin—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent Que le 30ème jour de juin 1886 un ordre a été rendu dans cette cour, dans l'affaire ci-dessous, dans les paroles et les termes suivants, à savoir:
Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Lafitte & Dufilho. } No. 18,266
Que Joseph Alfred Dufilho soit confirmé et assermenté comme liquidateur de la raison sociale de Lafitte et Dufilho; et que toutes procédures contre la dite raison sociale soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 1er jour de juillet dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 juil.—2, 5, 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard Laporte vs. ses Créanciers—No. 18,283—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard Laporte soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, 4e jour d'août 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Laporte soient suspendues, que Jas. D. Coleman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme, Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
3 juillet—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Levy Bros, Adolphe et Isaac Levy vs. leurs créanciers—No 18,088, Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de Levy Bros, et d'Adolph et Isaac Levy individuellement et comme membres de la dite raison, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfus, notaire en cette ville, SAMEDI, le 10me jour de juillet 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues; et il est ordonné que Geo. O'Connell, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 7 juin 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 juin—3f au 10 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Marquer vs. ses créanciers—No 18,139—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Jean Baptiste Marquer soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, le SAMEDI, 17e jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et pour voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Henry Renshaw, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
16 juin—3f au 17 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 31me jour de mai 1886 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Mme Estelle Codifer vs. Joseph Codifer, son mari—No 6,343—Sur motion de S. Belden, Esq. avocat de la demanderesse et sur la preuve fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse la loi et le témoignage étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 26 mai 1886 soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la dite, Mme Mary Estelle Codifer, et contre le défendeur Joseph Codifer, son mari, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est en outre décrété que la dite demanderesse aura l'administration séparée de sa propre propriété; tous les frais du procès devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 31 mai 1886
Jugement signé le 4 juin 1886
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 10me jour de juin de l'année dix huit cent quatre vingt six.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
13 juin—13 23—3,14 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,465—Division C—Alex. Solari vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Alexandre Solari soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le LUNDI, 26me jour de juillet 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires dudit Alexandre Solari, nommer un syndic, à voter sur la question d'accorder audit Solari une décharge de toutes ses dettes et responsabilités et aussi de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle Orléans, 23 juin 1886.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 juin—3f au 26 juil

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Hemmerling.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,274—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Henry Hemmerling, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juil—11,16,20

Succession de George Pollock.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,433—Division C.—Attendu que Mme Veuve Joseph McDonnell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu George Pollock, décédé, avis est par le présent donné à tous que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 juil—4,9,13.

Succession de Christopher Meister et Anna Litz, sa femme.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 18,288—Division A. Attendu que Mme veuve Wm Hippler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christopher Meister et Anna Litz, sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juil—3,7,11.

Succession de Mme Hippolite Louise Develle, Veuve de Henri Michel.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,603—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Bussière Rouen, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juillet—3 7 11

Succession de Charles Bauschbach.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,294—Division E. Attendu que Reinhardt Maitre a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Bauschbach, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juillet—3 7 11

Succession de Veuve Arnaud Pépin, née Marie Brigitte Giordano.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,086—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Arnaud Pépin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juil—3 7 11

Succession de Philip W. Gowey.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,292—Division A—Attendu que Mme Veuve Philip W. Gowey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip W. Gowey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 juil—4,9,13

Succession de John F. Beckmann, Sr.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 12,810.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Herman F. Sturcken et John F. Beckman, Jr., exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
4juil—4 9 13

Succession de Louise Degalis, femme décédée de George Weppner.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,275—Division E—Attendu que George Weppner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Degalis, femme décédée de George Weppner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juil—3 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Bayou Road et Tonti, Rocheblave et Columbus.

La banque des Citoyens de la Louisiane vs N. M. Benachi.

Mme Anna B. Benachi, exécutrice de N. M. Benachi et comme veuve en communauté et personnellement, Pandia N. Benachi et autres, héritiers de N. M. Benachi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 12,813—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 août 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Tremé, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou et les rues Tonti, Rocheblave et Columbus. Laquelle dite portion de terre mesure, au pied français, cent trente-cinq pieds de face audit Chemin du Bayou sur le côté droit allant vers le Bayou St-Jean, sur une profondeur de cinq cent quarante pieds, bornée sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Dumaine et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à la famille Beaulieu, étant la résidence dudit N. M. Benachi. Laquelle dite décrite propriété appartenant audit N. M. Benachi par achat qu'il a fait de John E. Holland et Mme Adélaïde C. Déjan, sa femme, par acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en date du 28 juin 1852.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juillet—7,14,21,28—août 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Bonbede vs Victor De Bonchel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,034—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI, 27 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro quinze, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Coliseum, Sixième et Washington, sur le plan original du faubourg Livaudais, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de cent vingt huit pieds trois pouces, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de Nicholas Vignaud, conformément à un acte passé pardevant M. Ducros, notaire, le 10 mars 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 juin—2 9 16 23 27 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Daniel Darme vs. Henry M. Barnhardt et al

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,959—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 13 juillet 1886, à 10 heures a. m., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A mon entrepôt, Nos 199 et 201 rue Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine—

Un lot de meubles, chaises, tables, stoves de cuisine, vaisselle, verrerie, porte-chapeaux et autres effets mobiliers et divers articles, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3juillet—3 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vve Laura N. Mische vs. ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,062—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés le LUNDI 12 juillet 1886 à 11 heures du matin de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de groceries de choix, etc., et de meubles neufs au local coin St Philippe et Marais dans le 2me district de cette ville d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans, administrant la dite faillite.
7 juillet—7 8 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'un établissement de reliure. Succession de Emile M. Scheffel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 juillet 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 19 juillet 1886 à 10 heures 30 A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A l'étage supérieur du local rue Natchez No 37.

Le contenu, les installations etc. d'un magasin de reliure, comprenant des tables, règles, outils, etc. d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 13 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cheval—Mulet—Maison—Bail, etc.
August Hanxel vs. Michel E. Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 18,227—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 juillet 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 14 juillet 1886, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur le local connu comme plantation du Couvent des Nonnes Ursulines sur la rive droite du fleuve Mississipi (dans le bourg connu anciennement comme Tunisburg, en face des Casernes des Etats Unis).

1 maison (servant de résidence et comme grocerie), 1 cheval gris fer, 1 mulet brun foncé, 1 [illegible]

Aussi tous les droits, titre et l'intérêt du défendeur dans un bail verbal avec le Couvent des Nonnes Ursulines pour la propriété ci-dessus, dit bail expire le 1er janvier 1887. Plus amples détails peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du Shérif Civil. Tous les détails seront annoncés au moment de la vente.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juil—3, 7, 10, 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas. P. Guinault vs. O. J. Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,983—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI 16 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital, mesurant soixante trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Remparts, sur cent cinquante deux pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, puis trente-neuf pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue des Remparts et courant vers la rue Hôpital, puis trois pieds six pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Ursulines et courant vers la rue Bourgogne, puis trente-quatre pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Remparts, et courant vers la rue Hôpital et ensuite cent cinquante-six pieds cinq pouces sept lignes sur la ligne vers la rue Hôpital.

2° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, Quartier, Tremé et Marais, mesurant vingt pieds sur le Chemin du Bayou sur quatre vingt quatorze pieds de profondeur sur des lignes irrégulières, d'après un plan annexé à un acte sur la cession de Vve P. Forstall à D. Forstall passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 9 avril 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Leibe vs. Ernest Hebesmith, alias Heberesmith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,286—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 194, borné par les rues Melpomène, Prytania, Terpsichore et St Charles, mesurant trente six pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, étant le lot No 8.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6,13,20,27,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Francis Rickert vs Lawrence Casey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,018.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, anciennement ville de Carrollton dans l'ilet No 23 W. sur le vieux plan de Carrollton, maintenant ilet soixante onze, sur le nouveau plan du 7me district de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Hampson et St Charles et l'avenue Carrollton. Le dit lot est désigné par le numéro dix huit sur un plan fait par Hedin et Scharbaum, en date du 17me jour d'avril 1854 en possession de la Carrollton Railroad Company, le dit lot mesure trente et un pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles ensemble avec tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de John Shay conformément à un acte passé pardevant R. Commagère, notaire, en date du 15 juin 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22juin—22,29,—juil 6,13,20&24.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Wm. A. Billand

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,794—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un ordre à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 24 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatorze lots ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Roman, anciennement Solidelle et Prieur, anciennement Joséphine. La dite propriété étant décrite et mesurée au pied américain, conformément à un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, une copie du dit plan, en date du 10 mai 1886, et qui est déposée à mon bureau comme suit:

Un lot de terre désigné par la lettre "A", formant l'encoignure des rues Français et Prieur et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français, sur une profondeur et face à la rue Prieur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles.

Une portion de terre désignée par la lettre "B", étant en quatre lots de terre trois desquels mesurent ensemble quatre vingt seize pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, et un lot faisant face à la rue Prieur, mesurant vingt sept pieds de face à la dite rue Prieur sur une profondeur de cent vingt huit pieds, entre lignes égales et parallèles; ensemble avec le cottage élevé et cuisine, etc.

Un lot de terre désigné par la lettre "C" et mesurant trente deux pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent cinquante quatre pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et égales.

Deux lots se touchant et désignés par les lettres "E" et "D", mesurant chacun vingt-sept pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes égales et parallèles.

Huit lots de terre se touchant et désignés par les lettres F, G, H, I, K, L, M et N mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Union sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles; le dit lot N formant l'encoignure des rues Union et Prieur.

Un lot de terre désigné par la lettre O, et mesurant vingt sept pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de cent soixante pieds entre lignes égales et parallèles, ensemble avec une maison à un étage qui s'y trouve.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets d'acquéreurs garantis par privilèges et lien du vendeur, portant intérêt raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assureront les améliorations et transféreront les polices d'assurances, l'acte de vente contiendra la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets, et la vente sans estimation, et toutes les clauses usuelles dans les actes de ventes.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22,29—juil 6,13,20,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Chas. Lafitte et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,889—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 24 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Chartres, Vieille Levée, et Toulouse, mesurant quarante deux pieds de face sur la rue St. Louis sur une profondeur de cent un pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par J. A. Dufilho le 21 décembre 1881 de A. A. E. Quertin par acte passé par devant F. C. Cuvellier, notaire, enregistré au bureau de transfert, livre 91, folio 24.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22juin—22 29—6,13 20,24 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Scierie de valeur, des Machines à vapeur, Scies, etc. connue comme le Clipper Saw Mill.

D. C. McCann & Son vs Alf Bradley, O. F. Terry, intervenor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,79[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI 20 juillet 1886, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Tout et séparément les bâtisses et améliorations sur le terrain borné par les rues Rocheblave, Galvez, Euphrosine et le Chemin Conquille dans le Premier District de cette ville la dite portion de terre étant traversée par les rues Miro, Tonti et Venus, formant les ilets Nos 532, 533, 542, 543, 562 et 563 connu comme le Clipper Saw Mill ensemble avec tout et séparément les machines, scies et tout ce qui appartient à la dite scierie.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 13 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil du vapeur neuf, en fer, à passagers et fret et construit en Angleterre,
ESTEBAN DE ANTUNANO.

avec son présent appareil mobilier, etc., cabines magnifiques et décorées somptueusement, mentionnées, le tout en parfait état. Dans l'affaire de

C. de Murietta & Cie vs la Compania Mexicana de Navigacion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 16,862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 31 juillet 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Le vapeur Esteban de Antunano, avec tout son gréement, appareil, ameublement, etc., mouillé en ce moment dans le fleuve Mississipi en face du marché français, au delà du débarcadère du bac à vapeur du 2me district.

Le dit vapeur étant parfaitement décrit d'après le certificat des constructeurs.

Le dit vapeur a été construit en Angleterre, à Sunderland dans le comté de Durham en 1884 il a un propulseur dit "twin propeller," deux ponts, deux mâts, le gréement d'une goélette une proue elliptique, construction à étambot [illegible], n'a pas de galeries, a un aigle à la proue, est en fer.

Dimensions	Pds	Dix
Longueur de la proue à la poupe	276	6
Largeur principale	36	4
Profondeur du pont de tonnage au plafond du milieu du vaisseau (mid ship)	24	9
Noms et adresse du constructeur, James Laing, Deptford Yard Sunderland		
Le No officiel du tonnage —— le tout marqué sur la courbe du bau principal (main beam).		

Tonnage.	Tonnes.
Tonnage, sous pont de tonnage.	1630 41
Clos en espaces au dessus du pont de tonnage, s'il en est, savoir:	
Espace sous le pont.	95 22
Gaillard d'avant	45 01
Chambres du conseil	24 96
Autres espaces entourés (s'il en est) les nommant chambre de carte (Chart House)	8 18
Total	1803 78
Déduction à faire pour l'équipage	75 81
	1727 97

Renseignements additionnels pour steamers:

Déduction pour l'espace requis pour le fonctionnement du propulseur (soit 37|100 ou 32|100 ou tel que mesuré)	Tonnes 577 21
Longueur de la chambre des machines	Pds—Dix. 54 0
Machines	Nombre de machines. Deux
Puissance combinée (estimée puissance en chevaux)	250
Description des machines.	Surface composée à condensation.
Construction anglaise ou étrangère	Anglaise.
Date de construction	Sept. 1884
Par qui construit	George Clark
Diamètre des cylindres	39 et 74
Jeu du piston	45
Tonnage enregistré (après déduction pour l'équipage et espace pour le fonctionnement du propulseur dans le steamer)	1150 76

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—30—juil 7 14 21 2[illegible] 30

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par la présente, que le 8ème jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessus dans les termes et les chiffres suivants, savoir: M. E. Bienvenu vs. A. G. De Lisle—No 17 850—Division B—Sur motion de Chas. F. Claiborne, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de sa demande, la loi et l'évidence étant en sa faveur, Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut dans cette affaire enregistré le 1er juin 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Marie Eugénie Bienvenu et contre le défendeur Amédée Gaschet de L'Isle, son mari, décrétant une séparation de biens et dissolution de la communauté de biens et acquets existant précédemment entre eux, et que son dit mari Amédée Gaschet de L'Isle soit condamné à lui payer la somme de deux mille huit cent soixante quatre piastres 47 cents, avec intérêt légal à partir de la demande judiciaire jusqu'au paiement, et que la plaignante soit autorisée d'avoir et de maintenir l'administration séparée de ses biens.
Jugement rendu le 8 juin 1886.
Jugement signé le 14 juin 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 14ème jour de juin, de l'année dix huit cent quatre-vingt-six.
DON GORDON, Député Greffier.
15juin—15—juil 1 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Billard vs. ses créanciers—No 18,109—Ordre de Cour—Qu'une application du pétitionnaire soit remplie et il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés pour comparaître devant John L. Laroche, notaire en cette ville, le 16me jour de juillet A. D. 1886, à 11 heures A. M., pour prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que E. C. Kelly, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier.
10juin—3 f en 30 j

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

Presse à coton de valeur dans la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

Trois maisons en briques à deux étages
—ET—

Cottage en bois couverte en ardoises dans la rue Jackson, entre Peters et Rousseau.

Maisons en bois à un et deux étages au coin des rues Ste Marie et Religieuse.

Six cottages en bois au coin des rues St Andrew et Constance.

Résidence en briques à deux étages No. 53, Avenue Washington.

Cottage à doubles corps de logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

Trois terrains avec cottage au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

Résidence en briques à deux étages au coin des rues Carondelet et Philip.

Maison en bois à deux étages No 556 rue Carondelet.

Le cottage nouvellement bâti à double corps de logis No. 554 et 554 1/2 rue Carondelet.

L'ilet de terre de choix borné par les rues Washington, Sixth, Magnolia et Clara, avec bâtisses, laiterie, etc.

Trois terrains de choix pour bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

Cinq terrains de choix pour bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

Succession de Kaspar Auch, décédé.

Dossier No 16,667.

A un long crédit. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 14 août 1886, à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, 1er District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 6 juillet 1886, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No 16,667, il sera vendu à l'encan:

Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situées dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désigné comme lot No 2, et mesurant plus ou moins 320 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles mesure américaine formant toute la façade de l'ilet sur la rue de l'Annonciation, entre Richard et Market.

AUSSI—Une autre portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situées dans le même dit ilet et le même que la dernière, faisant partie du dit terrain No 5, et mesurant 5 1/2 pouces de face à la rue Richard sur 60 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Cette portion de terre est bornée du côté qui regarde la rue Annonciation par cette autre portion de terre ci-dessus décrite, et du côté qui regarde la rue Chippewa par le reste dudit lot No 5. La portion de terre en question comprend la propriété connue sous le nom de

"Planters' Press Yard",

et sera vendue sujet au privilège de son rachat par Robert Abbott [illegible] avant le 1er janvier 1888 contre paiement d'une somme de quinze mille dollars ($15,000).

Quatrième District.

2° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 30 borné par les rues Rousseau, Jackson, Josephine et Peters, désigné par la lettre A et mesurant 2 pieds de face à la rue Jackson sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en trois maisons en briques à deux étages couvertes en ardoises connues comme Nos 19, 21 et 23 rue Jackson, elles ont chacune 6 chambres, une citerne, des lieux d'aisance, un hangar, etc., rapportant environ $32 de loyer par mois.

3° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 30 borné par les rues Jackson, Peters, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson, 25 pieds de largeur dans le fond sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et d'un autre côté, celui le plus rapproché de la rue Peters une première profondeur rue Jackson de 127 pieds 10 pouces 3 lignes, d'où il se prolonge à angles droits vers la rue Rousseau, à une distance de 6 pieds 4 pouces, enfin avec une nouvelle profondeur de 31 pieds 11 pouces 3 lignes jusqu'à la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, connu comme No 17 rue Jackson, lequel renferme 6 chambres, une citerne, un hangar, des lieux d'aisance, etc., avec tuyaux à gaz dans toute la maison. Cette propriété rapporte un loyer de $15 par mois.

4° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Felicity Road, Ste. Marie, Religieuse et Rousseau, et désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Religieuse et Ste Marie et mesurant 85 pieds 9 pouces de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 144 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Religieuse, et 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot No 2 et 5 pieds 3 pouces de large dans le fond, où il est aussi borné par le dit lot No 2. le dit lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste. Marie, une même largeur dans le fond où il est borné par le lot No 7, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes, sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Rousseau, le divisant du lot No 3, et sur la ligne de côté opposé le divisant du lot No 1 il a une première profondeur de la rue Ste Marie de 120 pieds, puis il court à angles droits, vers la rue Religieuse 5 pieds et 3 pouces et puis il a une profondeur et une façade sur la rue Religieuse de 9 pieds 6 pouces et 8 1/2 lignes jusqu'à sa ligne de fond et la ligne de division du lot No 7. Les améliorations consistent en plusieurs maisons en bois à un et deux étages, citernes, hangars, etc., occupées comme magasins, résidences, et rapportant $54 par mois.

5° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Laurel, St. André et Constance, désigné par le No 33 mesurant 40 pieds 9 pouces de face à la rue Constance, 40 pieds 9 pouces de large dans le fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue St. André, et formant le coin des rues Constance et St André. Les améliorations comprennent six maisons en bois à un corps de logis, connues comme les Nos. 178 à 188 de la rue St André et ayant deux chambres et un cabinet à chaque maison, citerne, etc. et rapportant environ $37 par mois pour toutes.

6° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St Thomas, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Chippewa et Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington, 32 pieds et 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Chippewa de 100 pieds et 5 lignes et sur une profondeur sur ligne du côté opposé, le divisant du lot No 2, de 100 pieds, le lot No 2 mesure 31 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages connue comme le No 53 Avenue Washington, ayant un corridor, 7 chambres, gaz et installations, citernes et puits, jardin sur le côté, arbres fruitiers, cour pavée, etc.

7° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, St Thomas et Chippewa, désignée par la lettre "E" de l'ilet No 58, et mesure 35 pieds, 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis connus comme les Nos. 46 et 48 rue Washington et ayant 2 chambres, un cabinet et une cuisine de chaque côté, 3 citernes, lieux d'aisance, hangars, etc., et rapportant $19 par mois.

8° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 5, les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Chippewa.

Sur le lot No 1 il y a une petite maison en bois occupée par un boucher et un magasin de fruits et rapporte $15 par mois. Les lots 2 et 5 sont vacants.

9° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, ilet borné par les rues Carondelet, Philippe, St-Charles et Jackson, et portant les Nos 1, 2 et 3 et contigus. Ils mesurent comme suit: Le No 1 forme l'angle des rues Carondelet et Philippe, et a 33 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade rue Philippe; 120 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 2, et 41 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent sur le terrain No 1 d'une maison en bois à deux étages portant le No 558 de la rue Carondelet. Cette dernière a 7 chambres, citerne, auvents, etc. Elle est louée jusqu'au 1er octobre 1886 $25 par mois. Sur le terrain No 2, il y a une maison en bois à deux étages, portant le No 556 rue Carondelet, elle a 8 chambres, citerne, etc. Sur le terrain No 3, il y a une nouvelle maison cottage double en bois, couverte en ardoises, portant les Nos 554 et 554 1/2 rue Carondelet, elles ont 6 chambres, citerne, auvent et gaz de chaque côté dans toute la maison, cour carrelée, etc. elles rapportent chacune $20 par mois et sont louées à bail jusqu'au mois d'octobre 1886.

10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le lot No 27 et borné par les rues Magnolia, Clara, Sixième et Washington, subdivisé en 28 terrains numérotés de 1 à 28 inclusivement et mesurant comme suit: Les terrains de 1 et de 22 à 28 inclusivement (8 terrains) sont contigus, le terrain No 1, formant le coin des rues Washington et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de façade rue Magnolia, les terrains 2 à 8 et 28 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme l'angle des rues Washington et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Washington et 128 pieds de façade et de profondeur sur la rue Clara. Les terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Magnolia sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent comme suit: Le terrain No 8 forme l'angle des rues Sixième et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et une ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 9 et 14 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains 10, 11, 12, et 13 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 forme le coin des rues Sixième et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade rue Sixième sur une profondeur et façade rue Clara de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois ayant 5 ou 6 chambres, citerne, etc. Elle est louée comme vacherie à $12 par mois, avec privilège de 3 mois d'avis pour la possession. Le hangar extérieur et 1/2 de l'écurie appartiennent au locataire.

Sixième District.

11° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Constance et Laurel désignés par les Nos. 16, 17 et 18, contigus et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces et 3 lignes de face rue Austerlitz sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Terrains de choix pour y bâtir.

12° Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Cadiz, Constance, Jena et Laurel désignés par les lettres A, B, C, D et E du carré d'ilet No 175. Les terrains A, B et C sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Constance sur 100 pieds de profondeur. Le terrain A forme le coin des rues Constance et Cadiz. Le terrain D mesure 30 pieds de façade rue Constance sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain E mesure 30 pieds de façade rue Cadiz, sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles, et sont contigus aux limites intérieures des terrains A, B, C et D.

Il y a une petite maison en bois sur chacun des terrains E et D ayant 3 chambres, citerne et auvent. Chaque maison rapporte $8 de loyer par mois.

13° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Valence, Baronne, Cadiz et Carondelet désignés par les Nos 19 et 20 dans le carré d'ilet No 439. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Deux terrains de choix pour y bâtir. Chemin cimenté et gaz devant, sont élevés et secs dans un voisinage hautement apprécié.

14° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville carré d'ilet le même que le précédent portant les Nos 23 et 24. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 154 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ces terrains sont les débris de briques, etc. d'une maison à deux étages détruite par un incendie, [illegible] pour y construire. Le tout de ces dimensions sont plus ou moins d'après les plans de Williams et Patton, architectes et voyers, qui peuvent être vus à la vente.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance en paiements égaux à 1, 2 et 3 ans avec 7 0|0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement. Les billets de crédit seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur et des clauses de 5 0|0 pour frais d'avocat, [illegible] les taxes de 1886 [illegible] et feront un dépôt en argent comptant de 10 0|0 sur leur enchère.

Les revenus reviendront aux acquéreurs du 1er septembre 1886.

Actes de vente par devant Andrew Hero Jr., notaire, No 17 Commercial Place aux frais des acquéreurs.

8juillet—11 18 25—1 8 14août

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District

Stock de Selles, Harnais, Couvertures, Eperons, Garnitures, Outils, Meubles de maison et effets, etc.

Succession de Mme Charles Munch.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B No 16,525.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI 12 juillet 1886 à [illegible] à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles conformément en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 8 juin 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Baronne, Lafayette et Carondelet, désigné par le No 7, mesurant 25 pieds 7 lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de 100 pieds 9 pouces et 19 pieds 11 pouces et 2 lignes de large dans le fond et avec une allée à l'usage en commun avec le dit lot et autres.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Remparts, Basin et Poydras désigné par le No 11, le dit lot mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de 85 pieds 6 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Fred Adolphe notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour toute la vente.

Et le même jour, à 2 heures P. M. sur les lieux No 192 rue Poydras, il sera vendu pour le compte de la même succession le stock consistant en selles, harnais, garnitures, outils, etc. Aussi un lot de meubles de maison et effets. Le tout d'après inventaire enliassé.

Conditions—Comptant

10 juin—10 19 26—juil 3 10 12

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon, chambres à coucher, salle à manger, montre en or et chaîne, un médaillon, argenterie, plaqué, ustensiles de cuisine, etc., à l'encan—

Succession de Christoff Ulmann et femme.

No 18,153—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI 19 juillet 1886 à 11 heures A. M. en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date du 6 juillet 1886, il sera vendu à l'encan à la résidence No 932 rue Magazine, la propriété ci-après décrite à savoir—

Tous les meubles de maison qui se trouvent dans la dite résidence, consistant en meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, argenterie, plaqué, ustensiles de cuisine, etc., etc., conformément à un inventaire déposé en cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
8 juil—8 10,11,17,18,19.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Liqueurs et accessoires de buvette du salon de rafraîchissements "Snug"

Dans l'affaire de T. M. Wescoat contre ses créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, No 17,225.

Vente de syndic.

PAR E. CURTIS encanteur—Bureau No 40 rue Royale—Sur les lieux No 45 rue Carondelet, MARDI 13 juillet, à 10 h. et demie du matin, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, je vendrai ce qui suit:

5 barils whisky fin, vieilles eaux de vie, vins, liqueurs, bitters, bières, accessoires de buvette, meubles divisions, portes, comptoirs, glaces, tableaux, tables, chaises, bureaux, nattes, filtres, stove à gazoline, glacière, lustres, appareils à gaz et autres articles.

Le tout selon l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
2juil—2 10 13

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joseph Luster contre ses créanciers.

Cour Civile de District, No 17,972, Division B.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu par ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, MERCREDI 14 juillet 1886 à 10 heures du matin dans le magasin No 90 rue St. Thomas, coin Melpomène—

Tout le stock d'épiceries, vins, liqueurs, etc., etc., livré par l'insolvable ci-dessus à ses créanciers, ainsi que les meubles de maison et les comptes courants.

Conditions—Strictement comptant.

Les articles vendus devront être enlevés immédiatement après la vente.

1er juil—1 7 13 14 juil

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison à l'encan.

Le contenu de la résidence rue Peters, entre Flood et Andry.

Succession de Charles Kilshaw.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 17,672

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—MARDI 20 juillet 1886, à 11 heures a. m. au local ci-dessus décrit, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 5 juillet 1886, dans l'affaire de la succession de Charles Kilshaw, à l'encan il sera vendu,

Un lot de meubles de maison et autres effets, conformément à un inventaire.

Conditions comptant avant livraison.

7juillet—7 10 17 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

FOIN. FOIN.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—LUNDI, 12 juillet 1886, à 10 heures 30 minutes du matin, il sera vendu, sur la Levée, au pied de la rue Girod—

309 balles foin endommagé (plus ou moins) ex barge Schenck No 5.

Conditions—Comptant sur adjudication.
11 juil—

Propriétés de valeur et vacantes dans les Premier et Deuxième Districts.

No. — Chemin du Bayou, entre les rues Robertson et Villeré. Grande maison de résidence de famille.

No. — Chemin du Bayou, entre les rues Villeré et Robertson. Cottage.

Rue Robertson, entre Esplanade et Chemin du Bayou.

Terrain nu borné par les rues Douane, Bienville, Salomon et Napoléon.

Grand morceau de terre dans le carré d'ilet borné par les rues Douane, Canal, Salomon et Napoléon.

Cinq terrains dans le carré d'ilet borné par les rues Barracks, Hôpital, Galvez et Johnson.

Quatre terrains dans le carré d'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, Broad et l'allée Jeanne.

Onze terrains dans le carré d'ilet borné par les rues White, Palmyre, Banks et l'allée Jeanne.

Succession de Mme M. B. Surgi.

No 16,882—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 17 juillet 1886 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un arrêt de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 juin 1886, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:—

1. Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bayou, Robertson, Villeré et Esplanade, mesurant au pied français 40 pieds de façade rue du Bayou sur 270 de profondeur [illegible] borné d'un côté par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Stattin, et de l'autre côté par la propriété de [illegible] ou ses représentants.

Les améliorations consistent en une vaste maison à distance de la rue, ayant trois étages [illegible] chambres [illegible] deux grandes chambres [illegible] bâtisse en bois à deux étages ayant quatre chambres, hydrant, citerne, etc. portant le numéro municipal —— Chemin du Bayou.

2. Un terrain situé dans le second district de cette ville Faubourg Tremé, carré d'ilet borné par les rues Robertson, Esplanade, Bayou et Villeré, désigné comme le terrain No 9 sur un plan fait par Louis Bringier, voyer, et annexé à un acte passé pardevant [illegible], ancien notaire de cette ville, date du 3 juin 1844 et mesurant au pied anglais [illegible] pieds 10 pouces de façade rue Robertson [illegible] 10 pouces de profondeur du côté [illegible] de la rue Esplanade, 102 pieds [illegible] et 54 pieds sur la ligne de l'arrière perpendiculaire à la rue Esplanade.

3. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1 [illegible] dans le Second District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Bayou, Robertson, Villeré et Esplanade [illegible] sur un plan dressé par [illegible] le 28 juillet 1866, et déposé en l'étude de Alex Dreyfous notaire en cette ville [illegible] le terrain a les dimensions suivantes mesurées au pied anglais: 28 pieds 6 pouces de façade Chemin du Bayou, sur une profondeur de 116 pieds 7 pouces du côté de la rue Robertson [illegible] terrain No 2 sur le dit plan [illegible] 51 pieds 7 pouces [illegible] une largeur de 21 pieds [illegible]

Les améliorations comprennent un cottage à un étage ayant quatre chambres.

4. [illegible] située dans le Second District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Bayou, Villeré et Robertson, mesurant 179 pieds du côté de la rue Robertson, 175 de l'autre côté vers la rue Villeré, et 75 pieds [illegible] Esplanade et Bayou Road [illegible] plan No 22 du livre des plans [illegible] mesurant 75 pieds 6 pouces de façade Chemin du Bayou, sur 290 pieds 6 pouces de profondeur.

5. Un certain [illegible] désigné par le No 24 [illegible] District de cette ville borné par les rues Douane, Bienville, Salomon et Napoléon.

6. Un morceau de terre [illegible] dans le Second District de cette ville carré d'ilet No 40 borné par les rues Canal, Douane, Salomon et Napoléon [illegible]

7. Deux certains [illegible] Galvez 141 pieds [illegible] la ligne du lot No 5 [illegible]

8. Quatre certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23 dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks et Broad et l'Allée Jane. Les dits lots mesurent comme suit: Les lots Nos 20 et 21 mesurent chacun 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane, sur une largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces 7 lignes, le lot No 22 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne et le lot No 23 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la Jane Alley sur une profondeur de 114 pieds 9 pouces 2 lignes.

9. Onze certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 25, 26, 27 et 28 dans l'ilet "D" borné par les rues White, Palmyre, Banks et Allée Jane. Lesdits lots de terre mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 3, 4, 5, mesurent chacun 25 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Banks, 25 pieds 7 lignes dans le fond sur une profondeur de 100 pieds, le lot No 10 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White, même largeur dans le fond, sur une profondeur de 115 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Banks et 115 pieds 6 lignes sur la ligne qui le divise du No 11.

Le lot No 11 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces 7 lignes. Le lot No 12 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White, même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne. Le lot No 13 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne. Le lot No 25 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'allée Jane même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne.

Le lot No 26 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane, même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces. Le lot No 27 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane, même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces 7 lignes. le lot No 28 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane même largeur dans le fond sur une profondeur de 115 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Banks et 115 pieds 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 27.

10° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet "C" borné par les rues Palmyre, Banks, Jane alley et Broad désigné comme lot No 26 et mesurant 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Palmyre 25 pieds 6 pouces dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds.

11° Deux lots de terre situés dans le 1er district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, dans l'ilet "D", borné par Jane alley et les rues White, Banks et Palmyre. Lesdits lots mesurent chacun 28 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Banks, sur 25 pieds 7 lignes de largeur dans le fond, avec une profondeur de 100 pieds.

12° Un lot de terre situé dans le 1er district de cette ville désigné par le No 6 dans l'ilet "D", borné par les rues White, Jane alley, Palmyre et Banks. Ledit lot mesure 25 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Banks sur 25 pieds 7 lignes de largeur dans le fond, avec une profondeur de 100 pieds.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 19 26—juil 3 10 17

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et propre pour affaire dans le Premier District de cette ville.

A l'encoignure des rues Lafayette et Magazine, maintenant occupée par Louis Schwartz.

Succession de Martha E. Cochran.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E. No 17,956.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—SAMEDI 24 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour, en date du 18 juin 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Lafayette, Foucher et Poydras, formant l'encoignure des rues Magazine et Lafayette et mesurant 63 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 158 pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Lafayette, s'étendant dans le fond à la rue Foucher.

Les améliorations comprennent un splendide magasin en briques et bien bâti, à trois étages, maintenant occupé par Louis Schwartz, Esq., comme magasin de quincaillerie en gros, et bien situé comme centre de commerce et un bon placement.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

19juin—19 26 juillet 3 10 17 24

BUREAUX :

L'application de la ... du service ...